

Le dix-neuf mars deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir Espace culturel Gilbert Tanneau, le vingt-quatre mars deux mille dix-huit à neuf heures.

**Le Maire,
Véronique ROCHAIS CHEMINEE**

SEANCE DU 24 MARS 2018

Le vingt-quatre mars deux mille dix-huit, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis Espace culturel Gilbert Tanneau, sous la Présidence de Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE, Maire.

Etaient présents : Mme ROCHAIS CHEMINEE, M BAUDIFFIER, Mme NOC, M. QUINTARD, M. SOULARD, Mme MINAULT, M. MAGNAN, M. BILLEROT, M. POUZET, Mme RATAJCZAK, Mme MEMETEAU, M. CLOCHARD, Mme VUZE HUBERT, Mme MARTINEZ, Mme ROCHAS, Mme MARTIN, Mme VIVIEN, M. BRACONNIER.

Etaient absents et excusés :

- Mme TANCHE ayant donné pouvoir à Mme NOC
- M. LETARD ayant donné pouvoir à Mme MEMETEAU
- Mme POUGNARD ayant donné pouvoir à M. MAGNAN
- M. PILLET ayant donné pouvoir à M. BRACONNIER
- M. LEVRAULT

Mme ROCHAS a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après rappel des délibérations de la séance du dix février deux mille dix-huit, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

A/ BUDGET COMMUNE

2018-015 – Approbation du compte de gestion du budget Commune 2017

M. BAUDIFFIER présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion 2017 dressé par M. le Trésorier Municipal.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
- Ayant pris connaissance du budget primitif 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du compte de gestion dressé par M le Trésorier Municipal, de l'état des restes à réaliser ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

2018-016– Vote du compte administratif du budget Commune 2017

Mme le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, passe la parole à M. BAUDIFFIER, adjoint.

M. BAUDIFFIER présente :

- par chapitre, la section de fonctionnement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
DEPENSES	1 576 141.86 €
RECETTES	2 033 571.23 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	457 429.37 €
EXCEDENT REPORTE 2016	100 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 557 429.37 €

- par chapitre, la section d'investissement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
DEPENSES	1 028 448.20 €
RECETTES	1 052 985.17 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	24 536.97 €
EXCEDENT 2016 REPORTE	400 315.18 €
RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 424 852.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats tels que définis ci-dessus, à la majorité des 21 votants.

2018-017 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2017 au Budget Primitif 2018

M.BAUDIFFIER indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2017 de la Commune, qui fait apparaître :

- un excédent en fonctionnement de 557 429.37 € ;
- un excédent d'investissement de 424 852.15 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'affecter en réserves au compte 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisé, en recettes d'investissement, la somme de 407 429.37 €
- décide d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 pour la somme de 150 000.00 € ;
- décide d'affecter l'excédent d'investissement en recettes de la section d'investissement, au compte 001 pour la somme de 424 852.15 €.

2018-018 – Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018.

Mme le Maire propose d'augmenter le taux des trois taxes de 0.5 % comme l'année passée. Il est préférable de procéder à une faible augmentation chaque année de façon régulière plutôt qu'à une augmentation massive en une seule fois.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'augmenter les taux pour l'année 2018 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 0.5 %;
- d'adopter les taux du tableau de l'état 1259 TH-TF comme suit :

TAXES	TAUX	BASES	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	16.42 %	2 059 000	338 088 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.42 %	1 396 000	243 183 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.42 %	216 200	100 360 €
TOTAL	/	/	681 631 €

2018-019 – Participation financière 2018 de la Commune au Budget CCAS

Mme le Maire propose une subvention prévisionnelle de 10 000 € au budget CCAS, afin de couvrir le coût du repas des aînés en fin d'année qui ne doit pas être à la charge de ce seul budget et de prendre en charge la part du salaire de la directrice du logement foyer pour la partie action sociale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, entérine cette proposition qui fera l'objet d'une dépense de la section de fonctionnement du budget communal à l'article 657362 et d'une recette de la section de fonctionnement au budget du CCAS à l'article 7474 pour 10 000 €.

2018-020– Vote du Budget Primitif 2018 Section de Fonctionnement

Mme le Maire précise en préambule que ce budget minimise les recettes et évalue au plus justes les dépenses. Pour autant, le maximum sera fait pour bénéficier de subventions pour les différents projets envisagés.

Mme le Maire ajoute que ce budget anticipe la baisse des dotations de l'Etat annoncée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2018 de la section de fonctionnement, par chapitre, comme suit :

DEPENSES

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	472 800.00 €
012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	506 400.00 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	606 775.75 €
66 – CHARGES FINANCIERES	56 400.00 €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 624.25 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0 €
022 – DEPENSES IMPREVUES	30 000.00 €
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	250 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 925 000,00 €

RECETTES

002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	150 000.00 €
013 – ATTENUATION DE CHARGES	3 000,00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00 €
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	24 000,00 €
73 – IMPOTS ET TAXES	763 300,00 €
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	747 600.00 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	175 500,00 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 600.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	1 925 000,00 €

2018-021– Vote du Budget Primitif 2018 Section d'investissement

Mme le Maire présente le projet de budget d'investissement du Budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- vote la section d'investissement, par chapitre opérations ainsi que les articles dits non individualisés, comme suit :

DEPENSES

ARTICLES DITS NON INDIVIDUALISES	375 000.00 €
OPERATION 30 / ACHAT D'IMMEUBLES	257 000.00 €
OPERATION 103 / MOBILIER – MATERIEL	72 200.00 €
OPERATION 107 / PLANTATIONS DE HAIES	21 000.00 €
OPERATION 109 / VOIRIE	51 700.00 €
OPERATION 118 / AGENCEMENT DE BATIMENTS	153 600.00 €
OPERATION 123 / EGLISE	65 800.00 €
OPERATION 127 / SALLE DES FETES	37 600.00 €
OPERATION 131 / ENVIRONNEMENT	5 000.00 €
OPERATION 135 / AMENAGEMENT DE LA MAIRIE	565 000.00 €
OPERATION 136 / AMENAGEMENT DU BOURG	4 000.00 €
OPERATION 137 / TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	35 100.00 €
OPERATION 138 / CENTRE D'INTERPRETATION SUR L'INTERNEMENT	57 000.00 €

RECETTES

ARTICLES DITS NON INDIVIDUALISES	1 126 600.00 €
OPERATION 30 / ACHAT D'IMMEUBLES	35 000.00 €
OPERATION 118 / AGENCEMENT DE BATIMENTS	27 000.00 €
OPERATION 123 / EGLISE	10 000.00 €
OPERATION 135 / AMENAGEMENT DE LA MAIRIE	491 400.00 €
OPERATION 138 / CENTRE D'INTERPRETATION SUR L'INTERNEMENT	10 000.00 €

Soit :

TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	1 700 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	1 700 000.00 €

B/ BUDGET LOTISSEMENT DE LA GRANDE VALLEE 2^{ème} TRANCHE

2018-022 – Approbation du compte de gestion du budget Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche 2017

M.BAUDIFFIER présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de gestion 2017 dressé par M. le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
Ayant pris connaissance du budget primitif 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du compte de gestion dressé par M. le Trésorier Municipal, de l'état des restes à réaliser ;
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par M. le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

2018-023 – Vote du compte administratif du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche 2017

Mme le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, passe la parole à M. BAUDIFFIER, adjoint.

M. BAUDIFFIER présente :

- par chapitre la section de fonctionnement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
DEPENSES	135 678.95 €
RECETTES	33 955.95 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 101 723.00 €
DEFICIT 2016 REPORTE	162.03 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 101 885.03 €

- par chapitre la section d'investissement, réalisée en résultat cumulé, à hauteur de :	
DEPENSES	33 955.95 €
RECETTES	135 678.95 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	101 723.00 €
DEFICIT 2016 REPORTE	33 955.95 €
RESULTAT DE CLOTURE	67 767.05 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats tels que définis ci-dessus, à l'unanimité des 21 votants.

2018-024 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2017 au Budget Primitif 2018

M.BAUDIFFIER indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2017 du Budget Lotissement de la Grande Vallée, 2^{ème} tranche, qui fait apparaître :

- un déficit en fonctionnement de 101 885.03 € ;
- un excédent d'investissement de 67 767.05 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'affecter au compte 002 / Déficit antérieur de fonctionnement à reporter, en dépenses de fonctionnement, la somme de 101 885.03 € €
- décide d'affecter l'excédent d'investissement en dépense de la section d'investissement, au compte 001 pour la somme de 67 767.05 €.

2018-025 – Vote du budget primitif 2018 Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche section de fonctionnement

Mme le Maire présente la proposition suivante pour le budget de fonctionnement :

DEPENSES

002 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	101 885.03 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	0.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	0.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 955.95 €
043 – OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0.00 €
TOTAL DEPENSES	135 840.98 €

RECETTES

70 – PRODUIT DES SERVICES	100 840.98 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000.00 €
043 – OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0.00 €
TOTAL RECETTES	135 840.98 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section de fonctionnement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

2018-026 – Vote du budget primitif 2018 Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche section d'investissement

Mme le Maire présente la proposition suivante pour le budget d'investissement :

DEPENSES

001 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES	66 723.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000.00 €
TOTAL DEPENSES	101 723.00 €

RECETTES

001 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	67 767.05 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES	0.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 955.95 €
TOTAL RECETTES	101 723.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section d'investissement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

C/ BUDGET LOTISSEMENT DE LA GRANDE VALLEE 3^{ème} TRANCHE

2018-027 – Approbation du compte de gestion du budget Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2017

M.BAUDIFFIER présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de gestion 2017 dressé par M. le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.
Ayant pris connaissance du budget primitif 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, de l'état des restes à réaliser.
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par M. le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

2018-028 – Vote du compte administratif du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2017

Mme le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, passe la parole à M. BAUDIFFIER, adjoint.

M. BAUDIFFIER présente :

- par chapitre la section de fonctionnement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
DEPENSES	895 137.22 €
RECETTES	729 547.11 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 165 590.11 €
DEFICIT 2016 REPORTE	705.41 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 166 295.52 €

- par chapitre la section d'investissement, réalisée en résultat cumulé, à hauteur de :	
DEPENSES	787 278.63 €
RECETTES	863 023.36 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	75 744.73 €
DEFICIT 2016 REPORTE	231 374.03
RESULTAT DE CLOTURE	- 155 629.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats tels que définis ci-dessus, à l'unanimité des 21 votants.

2018-029 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2017 au Budget Primitif 2018

M.BAUDIFFIER indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2017 du lotissement de la grande vallée, 3^{ème} tranche, qui fait apparaître :

- un déficit en fonctionnement de 166 295.52 € ;
- un déficit d'investissement de 155 629.30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'affecter au compte 002 / Déficit antérieur de fonctionnement à reporter, en dépenses de fonctionnement, la somme de 166 295.52 €
- décide d'affecter le déficit d'investissement en dépense de la section d'investissement, au compte 001 pour la somme de 155 629.30 €.

2018-030 – Vote du budget primitif 2018 Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche – section de fonctionnement

Mme le Maire présente la proposition suivante pour le budget de fonctionnement :

DEPENSES

002 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	166 295.52 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	0.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	15 000.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	713 490.18 €
043 – OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	15 000.00 €
022 – DEPENSES IMPREVUES	5 000.00 €
TOTAL DEPENSES	914 785.70 €

RECETTES

70 – PRODUIT DES SERVICES	169 785.70 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	730 000.00 €
043 – OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	15 000.00 €
TOTAL RECETTES	914 785.70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section de fonctionnement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

2018-031 – Vote du budget primitif Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2018 – section d'investissement

Mme le Maire présente la proposition suivante pour le budget d'investissement :

DEPENSES

001 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	155 629.30 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES	80 000.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	730 000.00 €
TOTAL DEPENSES	965 629.30 €

RECETTES

001 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €
16 – EMPRUNT ET DETTES	252 139.12 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	713 490.18 €
TOTAL RECETTES	965 629.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section d'investissement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

D/ AFFAIRES GENERALES

2018-032– Travaux Salles polyvalentes

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation locale a été effectuée pour la réalisation des travaux de réhabilitation des salles polyvalentes à l'issue des travaux de la mairie.

Les entreprises les mieux disantes ont été retenues:

	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Maçonnerie	Christian GENTILLEAU	4 331.00 €	5 197.20 €
Peinture et sols	Sébastien FOURNIER	10 503.06 €	12 603.67 €
Plafonds	SARL BRACONNIER MINEAU	6 596.82 €	7 916.18 €
Porte deux vantaux	SARL BRACONNIER MINEAU	3 676.25 €	4 411.50 €
Porte local office	SARL Didier OCTEAU	2 191.00 €	2 629.20 €
Porte Extérieure Salle ½ sur cour intérieure	ALUBOIS PVC86	7 681.23 €	9 217.48 €
		34 979.36 €	41 975.23 €

Les travaux d'électricité seront réalisés par les agents du service technique.

Plan de financement

	%	Montant
DETR	30 %	10 493.80 €
Département	20 %	6 995.88 €
Contrat de ruralité	20 %	6 995.88 €
Commune	30 %	10 493.80 €
	100 %	34 979.36 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- décide de retenir les entreprises ci-dessus ;
- valide le plan de financement comme présenté ci-dessus.

2018-033 – Aménagement et travaux de gravillonnage de la voie d'accès au parking du stade

Mme le Maire passe la parole à M.QUINTARD qui explique qu'un chemin d'accès au parking du stade sera effectué. Le devis de l'entreprise STPM s'élève à 9 967.50 € HT soit 11 961.00 € TTC.

Il est également proposé de gravillonner le parking du stade. Le devis de l'entreprise STPM s'élève à 5 787.60 € HT soit 6 945.12 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- décide de créer une voie d'accès au parking du stade et de gravillonner celui-ci ;
- autorise Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise STPM pour un montant de 9 967.50 € HT soit 11 961.00 € TTC pour la création de la voie d'accès ;
- autorise Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise STPM pour un montant de 5 787.60 € HT soit 6 945.12 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'opération 109 en section d'investissement du budget communal.

2018 – Acquisition du terrain de Mme GORIN au Champ de l'Avocat

Point reporté.

2018-034– Mise en place des abris vélos

Mme le Maire passe la parole à M. MAGNAN qui explique que Grand Poitiers développe des consignes individuelles pour vélo pour faciliter et favoriser la mobilité durable sur son territoire. Disposées dans des parcs relais ou des gares, les consignes vélo permettent de stationner son vélo en toute sécurité pour continuer son trajet en bus, en train, ou en voiture. Un véritable atout pour l'intermodalité.

L'utilisation de ces consignes est gratuite sans aucune démarche préalable d'inscription mais soumise à un règlement. L'utilisateur attache son vélo dans le box et verrouille la porte avec son propre cadenas.

Il est proposé d'installer deux consignes à vélo sur le parking de la gare et sur la Place Camille Lombard.

Mme VIVIEN demande si ce projet répond à une demande ou si cette démarche est uniquement à l'origine du Grand Poitiers. Des laveries automatiques sont refusées pour cause de manque d'esthétisme et ces consignes sont autorisées malgré le caractère peu esthétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec une abstention, accepte l'installation de deux consignes à vélo par la Communauté Urbaine du Grand Poitiers.

Questions diverses

Célébration du 11 novembre 1918

Mme le Maire indique que le projet avance.

La location de portiques est envisageable. Aussi, il sera possible de reconstituer les arcs de triomphe.

Cette dépense sera prise en charge par la Commune tout comme l'achat des drapeaux.

L'ADEL prendra à sa charge les diverses animations, spectacles et expositions.

Rue de la Libération

Dans le cadre des travaux de voirie, Mme VUZE HUBERT demande si les bouches d'aération des caves sont prises en considération. Les travaux n'ont pas de conséquence sur ces bouches d'aération.

Pour la cavalcade, la rue sera ré-ouverte pour le dimanche uniquement.

La séance est levée à 11h25.